

Réunion plénière du 28 mars 2012

Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	29/03/2012	Première rédaction par M. Collot	Membres du secrétariat
Version 2	05/04/2012	Relecture du bureau	Membres du bureau
Version 3	10/04/2012	Consolidation avant envoi	Membres du comité
Version 4	27/04/2012	Compléments F. Merrien	Intranet-Internet
		Corrections Y. Bonin	

Présents

Présidents	Invités
Jean Bruneau – MEDDTL – CGEDD	Gilles Candau – Ministère de l'Intérieur
Jean Bourcet – MAAPRAT – CGAAER	Hélène Augu – ONEMA
Comité	Yves Bonin – CETE Méditerranée/DCEDI
Francis Merrien – MEDDTL CGDD/DRI – Chef de la MIG	Jean-Jacques Richard – MEDDTL/DGPR
Michel Faure – DREAL PACA	Secrétariat
Christophe Rousson – MAAPRAT – Chef du DIG	Michel Collot – MAAPRAT DGAL
Nicolas Marchand – MEDDTL SG/SPSSI	Jean-Loup Delaveau – MEDDTL CERTU/GNSI
Marc Léobet – MEDDTL CGDD/DRI/MIG	Pierre Werny – MEDDTL CERTU/GNSI

Excusés

Ordre du jour

- 1. Approbation du relevé de décisions de la COVADIS du 25 janvier 2012
- 2. Standard soumis à validation : plan de prévention des risques (PPR)
- 3. Standard soumis à validation : réseau des routes à grande circulation (RGC)
- 4. Point d'avancement sur les dossiers en cours d'étude ou d'instruction
- 5. Expérimentation du mode collaboratif : zone d'activités économiques

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail Géoinformations

http://geoinfo.metier.i2/covadis-du-28-mars-2012-a2131.html

Relevé de décisions

1. Approbation du relevé de décisions du 25 janvier 2012

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est validé en séance.

2. Standard soumis à validation : Plan de prévention des risques (PPR)

Les deux derniers mois ont été mis à profit pour appliquer les décisions prises lors de la COVADIS de janvier (rappelées dans le support de présentation utilisé en séance). Ce travail a permis de finaliser le géostandard PPR dans sa version 1.0 soumise à la validation de la COVADIS.

Décision n° COVADIS 201203 01

Le comité valide le standard PPR dans sa version 1.0.

3. Standard soumis à validation : Réseau des routes à grande circulation (RGC)

Yves Bonin, responsable du pôle de compétence et d'innovation au CETE Méditerranée, présente le standard réseau des routes à grande circulation (RGC). L'étude a été confiée fin 2010.

Le RGC est avant tout un réseau fonctionnel, non lié à des caractéristiques physiques de la route et constitué d'un maillage routier continu du territoire, d'environ 80 000 km de voies correspondant à 400 000 tronçons routiers de BD Topo. Il est essentiellement composé de routes départementales gérées par les collectivités. Chaque tronçon est classé par au moins l'un des 6 critères hiérarchisés suivants : réseau routier national, transport exceptionnel, itinéraire de délestage, desserte économique, réseau militaire, besoin des opérateurs d'énergie (EDF).

Le décret en vigueur comporte une annexe de 180 pages listant les tronçons concernés.

L'objectif de la DSCR (Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière) est d'arriver à réaliser un décret annuel, plutôt que tous les 5 ans.

Constat : ce RGC est utile à de nombreux services du MEDDTL qui, en raison de l'absence d'organisation nationale sur le sujet, reconstruisent leur propre réseau RGC.

Le RGC engendre des contraintes pour les gestionnaires de voirie et doit donc être décrit avec une **bonne précision géométrique**. Le référentiel géographique choisi est la BD topo qui comporte environ 35 champs par tronçon.

La DSCR a souhaité que soient associés à chaque tronçon les critères de leur classement dans le RGC. De plus, il est nécessaire de conserver un historique des tronçons RGC supprimés, ainsi que les raisons de la décision.

Le RGC « complet » sera produit sous forme géographique par le niveau national à partir du décret de la DSCR. Il est prévu de le diffuser aux services selon un découpage départemental.

Le réseau « complet » étant difficilement utilisable sur de grands territoires, il est prévu d'en déduire une **version dite** « **simplifiée** ». La méthode d'élaboration du réseau simplifié est à l'étude avec l'IGN et consiste en une généralisation géométrique et sémantique (5 champs seront retenus).

Les données du RGC « complet » devraient être prêtes fin avril 2012. Il est prévu de les diffuser aux services via **Adélie/Cartélie**. Une publication **GeoPortail** est également envisagée, et la DSCR (sous tutelle du Ministère de l'Intérieur) soutient une diffusion du RGC sur le portail **Etalab**.

Yves BONIN demande une position claire du Ministère par rapport à la rediffusion des données du RGC. Les ministères ont obligation de diffuser leurs données sur le portail Etalab, soit par dépôt,

soit par des liens. La position de la MIG est de considérer que les données RGC doivent être publiées conformément aux règles d'INSPIRE, notamment sous la forme de services web. Le portail Etalab pourra ensuite référencer les services web du RGC.

Concernant les droits associés aux données BD Topo, les conditions générales d'utilisation des données géographiques numériques de l'IGN diffusées au seul coût de reproduction et de diffusion sont les suivantes :

« L'organisme éligible est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle des données résultant de ces opérations si elles ne permettent pas la reconstitution d'une partie substantielle des données de l'IGN. Dans le cas contraire, l'organisme éligible est titulaire de droits de propriété intellectuelle au titre d'une œuvre composite sur les données résultant de ces opérations, sous réserve des droits de propriété de l'IGN sur ses propres données. Il est alors autorisé à les diffuser, en franchise de droits et d'autorisation, quel que soit le bénéficiaire du transfert, sous réserve qu'il informe ce bénéficiaire:

- « des droits de propriété intellectuelle de l'IGN sur ses propres données,
- « de l'obligation de détenir ou d'acquérir auprès de l'IGN les droits nécessaires à la reconstitution d'une partie substantielle des données de l'IGN. »

La position du ministère est de considérer qu'il est de sa responsabilité d'informer des dispositions ci-dessus la personne ou l'organisme qui télécharge les données, mais pas de vérifier si cette personne ou cet organisme dispose d'une licence d'utilisation l'autorisant à les exploiter.

Il est demandé de diffuser la version détaillée selon un découpage régional en plus du découpage départemental déjà envisagé et de rajouter une proposition de représentation graphique, afin de ne pas se retrouver avec des représentations sémiologiques hétérogènes du réseau (route rouge / route jaune) en cas d'agrégations à plusieurs niveaux : niveau régional, niveau zone de défense et départements voisins.

Marc Léobet recommande à la DSCR d'étudier si les données du standard RGC sont concernées en tout ou partie par le règlement interopérabilité de l'annexe I d'INSPIRE. Cette correspondance doit être établie pendant l'élaboration du standard.

Décision n° COVADIS 201203 02

Le comité demande que :

- les services soient consultés sur leurs besoins dans le cadre d'un appel à commentaires ;
- l'appariement des modèles de données du RGC et du règlement interopérabilité des données appliquant l'annexe I d'INSPIRE soit étudié.

4. Point d'avancement sur les dossiers en cours d'instructions

Pierre Werny présente les dossiers en cours d'étude ou d'instruction.

Standards en cours d'instruction			
Directive Inondation	La directive inondation va imposer une nouvelle cartographie du risque inondation dans les territoires à risque important d'inondation (TRI). La DGPR a sollicité la COVADIS pour qu'un standard encadre la production des données géographiques.		
Espaces Protégés	Demande portée par les DREAL Un groupe de travail MNHN-DREAL-CERTU va produire un document martyr qui sera proposé aux DREAL pour réactions. Un des enjeux du standard est d'organiser les canaux de diffusion des données.		
Déchets inertes	Standard attendu à la fin du premier semestre		
SRCE	Dossier en attente des recommandations nationales en cours de finalisation		

Standards à l'étude			
Zones d'épandage (SILLAGE)	SILLAGE reprend SIGEMO pour s'intégrer dans le SI de l'eau (MOA : DGALN/DEB ; MOE : CERI ; aMOA : IRSTEA (ex CEMAGREF)) Deux couches héritées de SIGEMO existent dans le GéoRépertoire (n°537 et n°538). Elles décrivent deux concepts relatifs aux zones d'épandage. C'est une application de gestion des dossiers d'épandage de boues urbaines et industrielles, et des sous-produits ou effluents d'élevage. Elle cartographie les parcelles épandables, les parcelles épandues et les points de contrôle. Demande : • Porter le modèle de données SILLAGE dans un standard • Reprendre les fiches existantes GéoRépertoire en identifiant les informations à extraire de l'application SILLAGE pour les valoriser. • Prendre en compte les exigences INSPIRE (Thème « Usage des sols » et « installation de suivi environnemental »). Sujet connexe au registre parcellaire graphique (RPG) mais pas toujours identique. Plusieurs concepts de zones et de parcelles (champs-îlots, parcelles) à bien cerner. Nombreux utilisateurs.		
Bruit des infrastructures de transport terrestre	Le rapporteur n'est plus disponible. La recherche d'un nouveau rapporteur implique un certain retard par rapport à ce qui était prévu.		
Radars, EPCI, circonscriptions électorales	Un courrier sera envoyé au ministère de l'intérieur précisant les usages et les informations attendues.		
Nouvelles demandes des DREAL	Le réseau des DREAL entend solliciter la COVADIS sur trois nouveaux domaines d'applications : 1) Photovoltaïque 2) Parc HLM 3) Géothermie		
Epidémio-surveillance végétale	Le travail de fond sur le cœur du modèle (avant de travailler chacun des thèmes)- événement géoréférencé et daté - avance, prenant en compte l'existant chez les partenaires : AEE / UNCEFACT, métamodèle de l'IRSTEA, thésaurus AGROVOC. Constitution d'un groupe de travail en cours avec la participation de l'IRSTEA et du centre de télédétection de Montpellier (UMR TETIS) pour l'approche informatique, experts SDQPV, bureaux métier		

5. Expérimentation du mode collaboratif : Zone d'activités économiques

Ce thème est une forte préoccupation des DDT et des régions.

Engager une standardisation paraît aujourd'hui difficile, car la dimension économique est complexe, les partenaires multiples, les exigences variées...

La méthode pour recueillir des avis consiste à mettre en place un espace web participatif, animé par deux référents... La plate-forme d'échange est très simple d'utilisation. Un ou deux exemples de retour d'expérience pourraient servir de modèle aux membres de la communauté.

Un publipostage et les sites intranet d'informations avertiront les services de l'ouverture du site et de sa durée de vie. Il est notamment attendu des échanges entre membres de pouvoir statuer sur l'opportunité de standardiser les zones d'activité économiques.

Prochaine réunion plénière le **13 juin 2012** de 10h00 à 13h00 au ministère du développement durable, Tour Voltaire (salle 03.35) – La Défense